

Corum®

Herbicide de post-levée multicultures

Composition : 480 g/l de bentazone + 22,4 g/l d'imazamox

Formulation : Concentré soluble (SL)

AMM n° : 2120120

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures de plein champ uniquement	Dose	Stade d'application	DAR ou Stade limite d'applic.	Nombre d'applic. par cycle cultural	ZNT/aquatique et ZNT arthropodes et plantes non-cibles
Haricot et pois non écosés frais	1,25 L/ha	BBCH 12-25	F*** (BBCH 25)	1*	5 m
Haricots écosés frais	1,25 L/ha	BBCH 12-25	F*** (BBCH 25)	1*	5 m
Pois écosés frais (pois de conserve)	1,25 L/ha	BBCH 12-25	F*** (BBCH 25)	1*	5 m
Féverole (hiver et printemps) Pois protéagineux (hiver et printemps)	1,25 L/ha	BBCH 12-25		1*	5 m
Soja	1,25 L/ha	BBCH 12-25		1*	5 m
Fèves sèches, Haricots secs et pois secs	1,25 L/ha	BBCH 12-25	F*** (BBCH 25)	1*	5 m
Lentilles sèches** uniquement	1 x 0,3 ou 2 x 0,2 L/ha	BBCH 14 - 25* (entre 4 feuilles et 7 feuilles - 8 entre-noeuds Formés)	F*** (BBCH 25)	1 traitement unique à la dose de 0,3 L/ha ou 2 traitements à la dose de 0,2 L/ha	5 m
Luzerne, Trèfle blanc, violet, incarnat	1,25 L/ha	BBCH 12-19	BBCH 19 (9 paires de feuilles visibles)	1*	5 m
Porte-graine : Trèfle violet, blanc, incarnat, luzerne, sainfoin	1,25 L/ha	-	-	1*	5 m

**UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC
PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ
L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS
CONCERNANT LE PRODUIT**

BASF
We create chemistry

Herbicide

BBCH 12 : 2 feuilles étalées, BBCH 19 : 9 paires de feuilles visibles, BBCH 25 : 5 pousses latérales visibles

* Fractionnement possible à condition de ne pas dépasser la dose autorisée.






** Cet usage a été obtenu dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009 (extension de mise en marché pour les utilisations mineures). L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, BASF, titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur les éventuels risques. Avant toute utilisation du produit, contacter l'institut technique, l'organisme professionnel concerné. Il est recommandé à tout utilisateur de réaliser quelques tests préalables à l'application du produit.

*** F : couvert par les conditions d'emploi, DAR lié au stade d'application.

Conditions d'application :

- ⇒ Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- ⇒ Sp1 : pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone à plus de 1,5 kg de bentazone/ha/an.
- ⇒ Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C.

Protection de l'utilisateur :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe; pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (EN 374-2 (type A, B ou C))		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. À stocker et utiliser hors de la cabine après emploi.	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	✓ En cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire certifié EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓			✓	
Bottes certifiées EN 13832-2:2006		✓	✓	✓	✓	

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

H302 Nocif en cas d'ingestion

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la bentazone. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 6 heures
Réglementation transport : Classe 9 UN 3082
Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives

La **bentazone** appartient au groupe chimique des thiadiazines

Nom chimique : 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiazin-4(3H)-one-2,2-dioxyde

Formule brute : C₁₀H₁₂N₂O₃S

Masse molaire : 240,3

L'**imazamox** appartient au groupe chimique des imidazolinones.

Non chimique : acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Formule brute : C₁₅ H₁₉ N₃ O₄

Masse molaire : 305,3

Produit formulé : Corum

Propriétés physiques et chimiques

- **Densité :** environ 1,11

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >300 - <2000 mg/kg

Température limite de stockage : -5°C - +40°C

LMR européenne :

consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eaux, BASF recommande pour toutes ses spécialités à base de **bentazone** :

1) Date d'application : Corum peut être utilisé dans le respect des stades d'application,

• A l'automne

✓ Jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures.

✓ Jusqu'au 15 octobre sur cultures développées

• Au printemps à partir du 15 mars

2) Dose maximale/ha/an

Ne pas dépasser la dose de 1000 g de **bentazone** par hectare et par an lors de programme avec des solutions à base de **bentazone** ou lors de succession de cultures avec des solutions à base de **bentazone**. Sur le même principe, ne pas dépasser la dose de 75 d'**imazamox** g/ha/an.

3) Sur les zones de captage :

- interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%
- Ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes).

Corum est un herbicide de post-levée à base d'**imazamox** et de **bentazone**, efficace sur de nombreuses dicotylédones adventices.

Mode d'action

La **bentazone** est une substance active de la famille des benzothiadiazones, classée dans le groupe C3 de la classification HRAC. C'est un herbicide de contact. Elle est absorbée essentiellement par la cuticule des jeunes feuilles. Elle possède par ailleurs une certaine mobilité dans la plante (transport dans le sens acropétale). La **bentazone** agit en bloquant la photosynthèse.

Son mode d'action de contact la rend plus efficace sur adventices jeunes (cotylédons à 4 feuilles) par temps chaud et poussant. Sa rapidité d'action est augmentée en situation de forte luminosité.

L'**imazamox** est une substance active qui appartient à la famille chimique des imidazolinones, classée dans le groupe B de la classification HRAC. Elle est absorbée à la fois par les feuilles et par les racines des plantes. Véhiculé vers les zones de croissance, l'**imazamox** inhibe dans les plantes sensibles le fonctionnement de l'enzyme AHAS.

Corum

Les adventices sensibles arrêtent leur croissance et leur compétition vis-à-vis de la culture rapidement après l'application, et sont détruites dans un délai de quatre à six semaines.

Champ d'activité

Corum à 1,25 L/ha + adjuvant en post-levée de la culture :

Adventices très sensibles (95-100%*)
Amarante réfléchie Barbarée printanière Capselle Colza (repousses) Datura stramoine Laiteron sp. Morelle Moutarde blanche Pourpier potager Ravenelle Sanve Séneçon jacobée Sisymbre sp. Stellaire Tabouret des champs
Adventices sensibles (85 - 94%*)
Alchémille des champs Arroche étalée Chénopode blanc Coquelicot Ethuse Fumeterre officinale Gaillet gratteron (efficacité irrégulière) Géranium à f. rondes Lamier amplexicaule Lamier pourpre (efficacité irrégulière) Linaire sp. Matricaire sp. Mercuriale annuelle (efficacité irrégulière) Renouée à f. de patience Renouée persicaire Renouée des oiseaux (efficacité irrégulière) Renouée liseron (efficacité irrégulière) Rumex sp. (issue de graine)
Adventices moyennement sensibles (70-84%*)
Séneçon commun Véronique à f. de lierre Véronique de Perse

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Champ d'activité établi sur la base des résultats BASF ou d'instituts en France sur les différentes cultures (protéagineux et cultures légumières).

Conditions générales d'utilisation

Stade des adventices :

Corum s'utilise sur des adventices jeunes

et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Dans le but d'optimiser son efficacité, nous recommandons l'utilisation de **Corum** en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (excepté pour les lentilles sèches). Différents types d'adjuvants sont utilisables : les huiles végétales, les huiles minérales. Le choix de l'adjuvant dépendra de la culture à traiter. *Pour plus d'informations, nous consulter. Pour les doses ou concentration d'adjuvant à utiliser, se reporter aux recommandations du fabricant de l'adjuvant.*

Dans les situations de forte infestation, notamment en graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, mettre en oeuvre un programme de désherbage approprié :

- application en pré-levée d'un produit adapté suivi de **Corum** en post-levée, en application unique ou en fractionnement, associé ou non à un partenaire
- application en post-levée de **Corum** en mélange avec un partenaire adapté,
- applications en post-levée de **Corum** en fractionnement, associé ou non à un partenaire.

Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Se reporter aux paragraphes suivants pour les spécificités selon les cultures.

Recommandations d'utilisation par culture

FEVEROLE

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise en post-levée de la féverole à partir du stade 2 feuilles étalées (BBCH12). **Corum** s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- en pré-levée, une solution herbicide telles que **Prowl® 400*** ou **Nirvana® S**

(à la dose de 3 L/ha maximum) complétée ou non d'un partenaire herbicide de pré-levé selon la flore attendue,

- suivie en post-levée, par une application de **Corum** + adjuvant.

Dans le cadre d'un programme avec **Nirvana S**, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'*imazamox* par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de **Corum** + adjuvant peut être envisagé :

- 1^{ère} intervention : **Corum** 0,6 L/ha + adjuvant à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Veiller à ne pas dépasser une dose totale appliquée de 1,25 L/ha de **Corum**.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture. Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

POIS PROTEAGINEUX D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Corum s'utilise à partir du stade 2 feuilles étalées (BBCH12).

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dico-

tylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- en pré-levée, une solution herbicide telles que **Prowl[®] 400*** ou **Nirvana[®] S** (à la dose de 3 L/ha maximum) complétée ou non d'un partenaire herbicide selon la flore attendue,
- suivie en post-levée, par une application de **Corum** + adjuvant seul ou en mélange avec un partenaire herbicide adapté à la flore présente.

Dans le cadre d'un programme avec **Nirvana S**, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'*imazamox* par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de **Corum** + adjuvant peut être envisagé :

- 1^{ère} intervention : **Corum** 0,6 L/ha + adjuvant + **Prowl 400*** à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 L/ha de **Corum**.

Application unique :

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, en pressions faibles à modérées, **Corum** s'applique en un seul passage, complété ou non de **Prowl 400*** selon les espèces présentes. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées, entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones. Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture. Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

POIS ECOSSES FRAIS - POIS NON ECOSSES FRAIS - POIS SECS

Dose : 1,25 L/ha

La dose de **Corum** est à moduler en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leurs stades.

Corum s'applique à partir du stade 5 cm du pois sans dépasser la dose de 0,6 L/ha, et à partir de 10 cm du pois pour une dose supérieure à 0,6 L/ha.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices. **Corum** s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Sur pois, **Corum** est recommandé dans un programme de désherbage après une application de pré-levée.

Comme pour tout traitement de post-levée, l'application de **Corum** + adjuvant doit s'effectuer sur une culture en bon état végétatif : il est important que la culture se soit remise d'une éventuelle agressivité du désherbage de pré-levée et soit redevenue poussante.

Dans les situations de forte infestation, notamment en graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, l'emploi d'un partenaire herbicide en mélange avec **Corum** + adjuvant peut s'envisager pour étendre son champ d'activité et compléter son action. Pour plus d'informations, nous consulter. Les mélanges **Corum** + antigraminées foliaires ne sont par contre pas recommandés. Pour plus d'informations, nous consulter.

Dans le cadre d'un programme avec **Nirvana S**, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de levées précoces et échelonnées d'adventices, notamment si la pré-levée, n'a pu être effectuée, le fractionnement de **Corum** + adjuvant doit être envisagé :

- 1^{ère} intervention sur des pois de plus de 5 cm à la dose de 0,4 à 0,6 L/ha sur adventices peu développées.
- Le renouvellement du traitement avec 0,4 à 0,75 L/ha de **Corum** interviendra dans les 8 à 10 jours après selon la dynamique de croissance des adventices et le stade de la culture. Ne pas dépasser la dose

totale appliquée de 1,25 L/ha de **Corum**.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture. Pour plus d'informations, nous consulter.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

HARICOT NON ECOSSES FRAIS - HARICOT ECOSSES FRAIS - HARICOTS SECS

Dose : 1,25 L/ha

Moduler la dose d'emploi en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leur stade.

Corum s'utilise, entre le stade 2 feuilles simples et le stade 3^{ème} feuille trifoliée. Pour respecter le stade BBCH 25 maximum, BASF recommande d'appliquer **Corum**, au plus tard 30 jours après le semis pour les haricots à cycle court (cycle de 60 jours) et au plus tard 40 jours après le semis pour les haricots à cycle long (cycle de 75 jours). Cette période d'application correspond à titre indicatif à une application au plus tard au stade 4^{ème} feuille trifoliée (BBCH 14). Pour les haricots à cycles courts (<60 jours), BASF recommande dans tous les cas de respecter un DAR minimum de 28 jours.

Corum s'applique à partir du stade 2 feuilles simples à dose modulée, et à partir du stade 1 feuille trifoliée pour la pleine dose.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices. **Corum** s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Sur haricot, **Corum** est recommandé dans un programme de désherbage après une application de pré-levée. Comme pour tout traitement de post-levée, l'application de **Corum** + adjuvant doit s'effectuer sur une culture en bon état végétatif. Dans les situations de forte infestation et/ou de flores dicotylédones très

diversifiées, l'emploi d'un partenaire herbicide en mélange avec **Corum** + adjuvant est recommandé pour étendre son champ d'activité et compléter son action. Les mélanges **Corum** + anti-graminées foliaires ne sont pas recommandés.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Fractionnement :

Afin de permettre un meilleur contrôle des adventices, un fractionnement de l'application doit être envisagé :

- 1^{ère} intervention : **Corum** 0,4 à 0,6 L/ha + adjuvant à partir stade 2 feuilles simples de la culture sur adventices jeunes et peu développées. Par temps frais (températures < 10°C) ou si le traitement de pré-levée a été agressif, retarder le premier passage de quelques jours.
- 2^{ème} intervention avec 0,6 à 0,8 L/ha de **Corum**, 6 à 8 jours après selon la dynamique de croissance des adventices, au stade 1^{ères} feuilles trifoliées de la culture. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 L/ha de **Corum**.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Avant toute utilisation, se reporter aux « recommandations générales » de ce document.

LUZERNE - TREFLE BLANC, VIOLET, INCARNAT

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise en post-levée de la luzerne.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

- ⇒ Luzerne, trèfle jeune à l'implantation : **Corum** s'applique à partir du stade 2 feuilles (BBCH 12 soit 1 feuille trifoliées).
- ⇒ Luzerne, trèfle installé, **Corum** s'applique avant le stade 9 feuilles.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Dans le cadre d'un programme avec **Nirvana S**, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'*imazamox* par hectare et par an.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

SOJA

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise en post-levée du soja à partir du stade du stade BBCH 12, soit 1^{ère} feuille trifoliée.

Corum s'utilise sur des dicotylédones adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- a. en pré-levée, une solution herbicide telle que **Prowl 400*** complétée ou non d'un partenaire herbicide selon la flore attendue,
- b. suivie en post-levée, par une application de **Corum** + adjuvant pour bouillie herbicide.

Application unique :

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, en pressions faibles à modérées, **Corum** s'applique en un seul passage. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées, entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones. Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

FEVES SECHES

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise en post-levée de la culture.

La dose d'emploi est à moduler en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leurs stades. **Corum** s'applique à partir du stade 2 feuilles sans dépasser la dose de 0,6 L/ha et à partir de 4 feuilles à une dose de 0,6 L/ha.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices. **CORUM** s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de **Corum** + adjuvant peut être envisagé :

- 1^{ère} intervention : **Corum** 0,6 L/ha + adjuvant seul à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Veiller à ne pas dépasser une dose totale appliquée de 1,25 L/ha de **Corum**.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des con-

ditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture. Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Tél : 02.41.80.9100). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

Dose : 1,25 L/ha

Corum s'utilise en post-levée des « Cultures Porte-Graine Mineures » suivantes : luzerne, sainfoin, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat.

Corum s'applique :

- sur jeunes cultures à l'implantation à partir du stade 2 feuilles (BBCH12 soit 1 feuille trifoliée).
- sur des cultures déjà implantées, avant le stade 9 feuilles.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation ») et peut être complété avec un partenaire herbicide tel que **Prowl 400** selon la flore présente (pour les cultures sur lesquelles **Prowl 400** est autorisé).

Sur jeunes cultures (moins d'un an), ne pas utiliser en programme avec **Nirvana S**.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de **Corum** + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de **Corum** (dose, adjuvant,

stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de **Corum** (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Sur Culture installée, dans le cadre d'un programme avec **Nirvana S**, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'*imazamox* par hectare et par an.

Les résidus de récolte ne doivent pas être livrés à la consommation animale sauf sur luzerne, trèfle si les conditions d'emploi sur luzerne fourrage, trèfle fourrage ont été respectées.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

REMARQUES GENERALES :

L'utilisateur décide sous sa propre responsabilité du choix des doses et des produits utilisés en programme, en fonction du type de sol, du climat et de l'état de la culture.

Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée, à savoir :

- Appliquer sur une culture en bon état végétatif,
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 5°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15°C d'écart de température entre les minimums et les maximums au cours de la journée), dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application),
- Appliquer en conditions d'hygrométrie supérieure à 60% afin de favoriser l'efficacité du produit.
- Dans les conditions de sécheresse ou de forte chaleur (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée,
- Appliquer sur feuillage sec,
- Traiter en l'absence de vent et de préférence, le matin ou le soir.
- Appliquer sur une culture ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des condi-

tions climatiques défavorables (périodes de froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse), à de possibles effets des herbicides utilisés en pré-levée ou encore de carence minérale,

- Appliquer un volume de bouillie de 100 à 250 litres à l'hectare.

Cultures suivantes

Après une application de **Corum** sur féverole, pois protéagineux, pois de conserve, pois secs, soja, luzerne, trèfles, cultures porte-graines mineures, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- à l'**automne**, après un labour : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale) couvert d'avoine / phacélie et ray-grass seul ou en mélange avec légumineuses (après un pois de conserve).
- à l'**automne** sans labour à condition de respecter un délai de 4 mois entre l'application et le semis et si l'on a eu plus de 200 mm de précipitation après l'application : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale).
- à l'**automne** sans labour, à condition de respecter un délai de 3 mois entre l'application et le semis et si l'on a eu plus de 200 mm de précipitation après l'application : couvert de RG / avoine / phacélie (tassement possible).
- au **printemps** : maïs, sorgho, tournesol, pois, haricots, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, luzerne, trèfle et vesce.

Après une application de **Corum** sur haricots de mai à juin, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- à l'**automne** sans labour, à condition de respecter un délai de 4 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale).
- à l'**automne** sans labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : couvert de RG / avoine / phacélie (tassement possible).
- à l'**automne** avec un labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale) couvert d'avoine / phacélie, ray grass seul ou en mélange avec légumineuses, épinard, navet d'industrie, choux repiqués.
- à l'**automne** avec un labour à condition de respecter un délai de 3 mois entre l'application et le semis : carotte.
- au **printemps** : maïs, sorgho, tournesol,

pois, haricot, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, betterave, luzerne, trèfle et vesce.

Après une application de **Corum** sur haricots de juillet à août, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- **A l'automne** sans labour : pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver.
- **A l'automne**, avec un labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale), couvert d'avoine / phacélie, ray grass seul ou en mélange avec légumineuses, épinard, navet d'industrie, choux repiqués.
- **Au printemps** : maïs, sorgho, tournesol, pois, haricots, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, betterave, luzerne, trèfle et vesce.

Dans l'état actuel des connaissances, sont déconseillées les implantations en fin d'été de culture de la famille des crucifères (colza, moutarde, radis fourrager, navet frais, choux semés), de la famille des ombellifères (céleri, panais, fenouil...), la betterave porte-graine semée à l'automne, l'avoine cultivée.

Pour toutes autres cultures ou dans le cas des doubles cultures pois de conserve/haricots ou haricots/haricots, désherbée chacune avec **Corum**, nous consulter.

Risque de dérive

Toutes les cultures autres que les protéagineux et les légumineuses sont susceptibles d'être affectées par les dérives de **Corum**. Respecter les précautions d'usage : traiter en l'absence de vent, afin d'éviter la dérive sur les cultures avoisinantes.

NETTOYAGE DU PULVERISATEUR

Les cultures de pois, de luzerne, de trèfle tout comme les légumineuses fourragères porte-graine sont des cultures particulièrement sensibles aux résidus herbicides (par exemple herbicides de la famille des sulfonilurées) qui peuvent subsister dans la cuve et autres éléments du pulvérisateur avant l'utilisation de **Corum**. Afin d'éviter les risques de phytotoxicité dues à ces résidus herbicides, il est nécessaire de procéder à un nettoyage méticuleux du pulvérisateur aussitôt après leur application; suivre les recommandations suivantes:

- Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglemen-

taires (cf Arrêté du 12/09/06).

- Remplir ensuite partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear ®1 Extra (®1 = Marque déposée Dupont), Végénet^{®2} (®2 = Marque déposée Samabioli) ou tout autre produit adapté à cet usage. Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir.
- Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.
- Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.

IMPORTANT: respecter strictement les conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche verser progressivement la quantité nécessaire de **Corum** puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, après l'utilisation du produit : rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© : Marque déposée BASF

BASF France S.A.S. - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI